

CHARTRE DES ACHATS DE L'ANDRA

Concernant ses achats, l'Andra articule ses actions autour de 3 axes principaux :

- Le **respect des principes de la commande publique** tel que rappelé dans sa politique générale.
- Le **développement des achats responsables** et en particulier :
 - La contribution au développement économique des territoires qui accueillent ses activités en développant ses achats locaux et en privilégiant les circuits courts.
 - La lutte contre la corruption au travers de son « code de conduite ».
 - L'exemplarité dans ses pratiques de paiement en respectant notamment les délais de paiement réduits (30 jours à réception de facture), et la définition d'échéanciers de facturation adaptés à la nature de la prestation.
 - L'accroissement de ses achats à clause sociale.
 - L'encouragement à proposer des améliorations sur les plans de la performance environnementale, technique et économique, et l'amélioration de la prise en compte du cycle de vie.
- Le **choix du meilleur rapport qualité/prix**.

Dans le but de développer une relation saine et équilibrée entre l'Andra et ses prestataires, les parties s'engagent ainsi à mettre en œuvre les actions suivantes :

- **Garantir la bonne exécution du contrat et développer une relation équilibrée :**
L'Andra et son prestataire s'assureront de la bonne compréhension de leurs obligations réciproques à l'occasion d'une revue de lancement. L'Andra s'engage à mettre à disposition de son prestataire tous les documents nécessaires à une bonne exécution du contrat et à échanger régulièrement avec lui pour permettre la bonne exécution du contrat. Le prestataire fera bénéficier l'Andra de son meilleur niveau d'expertise.
- **Respecter la législation sociale :** L'Andra rappellera dans le contrat les exigences relatives à la législation sociale, et particulièrement les dispositions du Code du travail, afin que chaque prestataire et ses sous-traitants éventuels, quelle que soit leur nationalité, connaissent les obligations en France. Le prestataire s'engagera formellement à ne pas avoir recours au travail illégal, à respecter les obligations sociales auxquelles il est soumis sur le territoire français, et à répercuter ces obligations sur ses éventuels sous-traitants.

.../...

CHARTRE DES ACHATS DE L'ANDRA

Pour les contrats de sous-traitance exécutés sur une INB, l'Andra applique et fait appliquer par ses sous-traitants les dispositions du cahier des charges sociales applicables aux prestations de services et travaux du CSFN.

■ **Assurer la prévention des risques et la sécurité des travailleurs** : L'Andra et son prestataire s'engagent à définir et mettre en œuvre les règles permettant de prévenir les risques et d'assurer la sécurité des travailleurs.

L'Andra et son prestataire s'engagent à mettre en œuvre pendant l'exécution du contrat toute action améliorant la sécurité et la protection de la santé.

Le prestataire s'engage à ce que son personnel (ainsi que ceux de ses sous-traitants éventuels) intervenant sur site connaisse les risques qu'il encourt et mette en œuvre les dispositions de maîtrise retenues.

■ **Préserver l'environnement et agir pour le développement durable** : L'Andra s'engage à maintenir sa certification ISO 14001 et à définir clairement ses exigences pour la protection de l'environnement. L'Andra et son prestataire s'engagent à être particulièrement attentifs, dans l'exécution de leurs obligations, aux principes définis par la charte RSE de l'Agence.

■ **Lutter contre la corruption** : L'Andra et son prestataire s'engagent à mettre en œuvre le programme de lutte anti-corruption prévu par la loi Sapin II.

Le prestataire pourra consulter les principes d'achats sur le site internet de l'Andra (en particulier le document « devenez un prestataire de l'Andra »). En cas de relation commerciale anormale ne pouvant être solutionnée avec ses interlocuteurs désignés, le prestataire peut prendre contact avec la direction des achats à l'adresse mail suivante : signalachats@andra.fr.